



La Lettre du Terrier

N°3 de Février 2023

Le mot du Maire :

Chers concitoyennes, concitoyens, bonjour,

C'est une année 2022 bien particulière auquel nous avons été témoin. Entre épisodes climatiques caniculaires qui ont malheureusement engendrés d'innombrables incendies cet été et le conflit ukrainien qui s'éternise, le monde va mal !

Difficile de rester insensible à ces phénomènes qui font suite à une période COVID, aujourd'hui on peut dire sous contrôle, mais néanmoins accompagnés d'un reprise économique certaine.

Pour cette dernière, il nous reste à espérer une issue calme et rapide, nécessaire à l'apaisement de la crise énergétique qui l'accompagne.

Pour ce qui est du climat, l'action collective est inéluctable et sera forcément bien plus longue.

Nous sommes les habitants d'une petite commune rurale de Gâtine, cela ne nous empêche en rien d'être sensible à tous ces événements.

C'est ainsi que nous participons à ces efforts sous toutes les formes qu'elles soient, par les économies d'énergie possibles dont le chauffage, l'éclairage et la consommation d'eau, mais aussi par la diminution des déchets, l'amélioration du tri ainsi que du recyclage.

Cette lettre reprend les dernières décisions et faits marquants de ces derniers mois, je vous laisse la parcourir.

Il m'appartient maintenant de vous souhaiter, au nom du Conseil, des agents communaux que je remercie pour leur contribution, au-delà du fait que le mois de janvier se termine déjà, une très bonne année 2023, apaisée, pleine de projets, de joies, de plaisirs et de santé

Depuis 4 mois, nous avons prévu, étudié, voir réalisé :

1. Bâtiments communaux :

- Projet ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) =centre de loisirs.

Rappel, lors du conseil d'avril nous avons choisi l'atelier d'architecture MANSON-MONGIATTI en tant que maître d'œuvre pour la conduite de notre projet de transformation de notre école en centre de loisirs

Mais par un mail du 1^{er} septembre, Mme PETITJEAN Sous-Préfète de Parthenay a annoncé au maire que ce projet ne peut être porté par la commune mais par la communauté de commune et ainsi rend non valide nos décisions de notre conseil municipal d'avril, alors que ses services avaient validé ces décisions.

Décision de la CCPG : Suite à l'avis de la commission communautaire « Jeunesses et citoyenneté » réunie le 14 novembre 2022, le conseil communautaire du 17 novembre 2022, a approuvé le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement de la future structure ALSH en lieu et place de l'ancienne école.

Décision de notre conseil municipal du 12 décembre 2022 : prise en charge de la déconstruction du bâtiment de l'école par la commune.

Devenir des logements communaux proches du Projet ALSH :

Les logements (anciens logements de fonctions des instituteurs) situés de part et d'autre du site de l'école nécessitent des travaux à moyen terme (rénovations, changement du système de chauffage...).

De plus, l'accès au bâtiment de l'école pour un véhicule se fait seulement en passant par la cour d'un des logements.

Compte-tenu des travaux à moyen terme à prévoir pour les logements, de l'accessibilité des véhicules pour le besoin des travaux et de la nécessité de retirer aux logements une partie de leur terrain, le conseil municipal a décidé :

- de prendre congé du locataire au 33 rue Jacques du Fouilloux dont le contrat bail arrive à son terme en 2023
- D'autoriser Monsieur le Maire à informer le locataire du 39 rue Jacques du Fouilloux du futur projet de l'ALSH.

➤ Changement cuve GNR (cuve carburant tracteur) :

La cuve GNR n'est plus aux normes et il conviendrait de la changer en 2023. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire de consulter les fournisseurs.

Les devis seront présentés lors d'un prochain conseil municipal et les crédits nécessaires à l'achat de la cuve seront inscrits pour le budget primitif 2023.

➤ Hausse du tarif de l'énergie électrique,

Suite au courrier du SIEDS du 22 juin 2022 informant une hausse s'élevant à plus de 160 % du prix de l'électricité, une évaluation de la hausse sera assez conséquente sur la salle des fêtes et la mairie (chauffage électrique), vient ensuite le stade et l'éclairage public. Le montant évalué pour le moment serait de plus de 18000 euros de chauffage pour 2023, sachant qu'en moyenne la facture annuelle s'élève à environ 7 500 euros.

Le conseil municipal a décidé de baisser les temps d'éclairage public, le soir, soit de 19h15 à 21h30 au lieu de 22h30. Les horaires du matin n'ont pas été changés, afin de permettre aux enfants de la commune de prendre leur car en toute sécurité.

2. Les évènements communaux :

La cérémonie commémorative du 11 novembre au monuments aux morts présidée par M. Le Maire a eu lieu à 11h en présence de membres du Conseil Municipal et de représentant des sapeurs-pompiers de Vasles.

Un vin d'honneur à la mairie a été offert par la municipalité.

3. Les infos diverses :

➤ Subventions aux associations en 2022 = 1944€

Association Loisirs Sportifs = 250 €, APE RPI St Martin/Vausseroux/Reffannes/Vautebis = 250 €
Association Lexplic = 250 €, Football Club Saint Martin du Fouilloux = 250 €, Centre Social Cantonal Les Forges - épicerie sociale = 488 €, ADMR = 300 €, Association Sportive Collège Maurice FOMBEURE = 50 €, ACAMO = 61 €, UDAF - Pôle enfant, famille et parentalité = 25 €, Un Hôpital pour les enfants = 20 €

➤ Contribution au SDIS79 (Service Départementale d'Incendie et de Secours)

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier du SDIS nous annonçant une augmentation 6,1 % de notre contribution en 2023, soit une hausse de 192,17€, pour un montant total de 3342,57€.

➤ Reconnaissance catastrophe naturelle

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier de notre députée Madame BATHO suite à la sécheresse 2022.

Les personnes ayant constaté des dommages sur leurs habitations (fissures...) sont invitées à faire constater par leurs assurances au préalable, avant toute déclaration en mairie.

➤ Désignation d'un correspondant incendie et secours

Serge SAVIN a été désigné correspondant incendie et secours, à la suite d'un courrier de la préfecture demandant la désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours, en lien avec la loi MATRAS (n°2021-1520 du 25 novembre 2021).

➤ Accès aux déchetteries du secteur géré par la CCPG

Depuis le 1^{er} janvier 2023, vous pouvez accéder aux déchetteries de Parthenay, Thénezay et Amailloux. Prendre contact par téléphone ou mail avec Sabine notre secrétaire de Mairie qui vous expliquera les modalités.

➤ Qui doit élaguer les arbres aux abords des lignes de télécommunication et électriques ?

-Ligne téléphonique à la charge des propriétaires :

Tout propriétaire de foncier est soumis à la servitude d'élagage, et il a l'obligation de procéder régulièrement aux opérations d'entretien nécessaire aux abords des lignes de télécommunication, ces opérations incluent l'élagage des arbres dont des branches dépassent sur les réseaux.

Pour pallier l'absence d'intervention, le maire peut, après une mise en demeure restée infructueuse, procéder aux opérations de travaux aux frais de l'opérateur.

De plus, si vous êtes reconnu défaillant, l'opérateur du réseau devra réaliser les travaux à votre place et vous répercutera les frais d'intervention correspondant. Toutefois, il ne pourra activer cette procédure de substitution qu'après vous en avoir informé préalablement par écrit (la même information doit être adressée au maire de votre commune).

L'arrivée prochaine de la fibre sur St Martin du Fouilloux va nécessiter le changement de l'ensemble des câbles aériens téléphoniques sur notre territoire, intervention qu'orange n'effectuera que si les abords des lignes actuelles sont parfaitement élagués.



-Ligne électrique : à la charge des propriétaires dans la plupart des cas :

Le propriétaire doit réaliser la coupe de ses arbres (ou la confier à un professionnel) s'ils ont été plantés après la construction de la ligne et :

-si la ligne électrique surplombe son terrain et que l'arbre a été planté après la construction de la ligne et

- qu'ils ne respectent pas les distances prescrites par la réglementation

- que les arbres plantés sur le terrain débordent sur le domaine public où est située la ligne électrique.

Avant toute intervention, informer GEREDIS 05 49 08 54 12 ou sur le site :

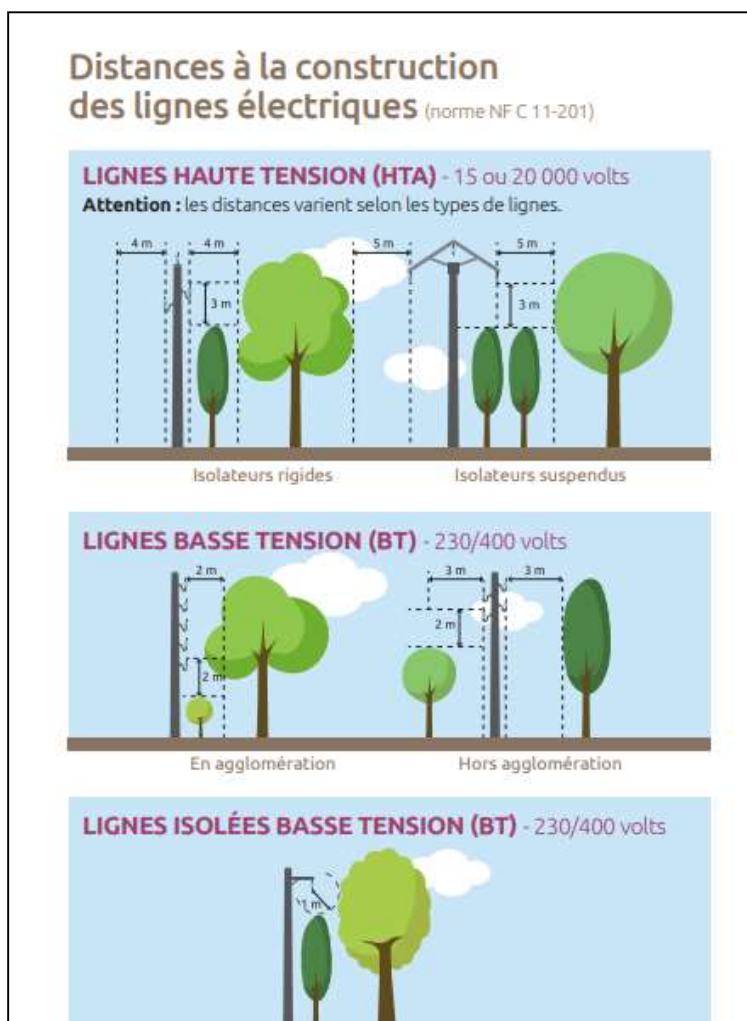
www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

Si les travaux relèvent de la responsabilité de GEREDIS, le propriétaire en sera alors informé.

Dans tous les autres cas et notamment si l'arbre a été planté avant la construction de la ligne, son élagage sera pris en charge par GEREDIS.

Si l'on ne sait pas qui de l'arbre ou de la ligne était là le premier, interroger GEREDIS.

S'il appartient à l'organisme de prendre en charge l'élagage, laisser l'entreprise chargée de le faire accéder au terrain. Le bois coupé demeure la propriété du propriétaire du terrain. S'il ne désire pas le conserver, à lui d'en demander l'évacuation. Aucun frais ne pourra être réclamé pour cela.



Zoom sur



Présentation des compétences par Pôles et les commissions qui les animent :

Pôle Jeunesse et parcours éducatif	
Les Compétences du Pôle	Les Commissions
Multi accueils, relais assistantes maternelles, centre Maurice Caillon, contractualisation et partenariats transversaux (CAF, MSA), ...	Petite enfance
Affaires scolaires et péri-scolaires, financement des activités en temps scolaire, subventions aux écoles publiques et privées, aux associations et partenaires, projet éducatif de territoire...	Enfance-scolaire
Centre de loisirs et mercredis, structures jeunesses, public adolescent et jeunes adultes, campus ruraux de projets, parcours citoyen, ...	Jeunesses - Citoyenneté
Ecole d'art et de musique, médiathèques communautaires et réseau des bibliothèques, ludothèque, équipements et pratiques sportives, ...	Pratiques et apprentissages culturels et sportifs

Pôle Rayonnement	
Les Compétences du Pôle	Les Commissions
Accompagnement de l'industrie, de l'artisanat, promotion et gestion des zones d'activités, soutien aux filières et événements économiques, ...	Développement économique artisanal et industriel
Accompagnement des activités agricoles et agro-alimentaires, de la production à la commercialisation, filières courtes et débouchés locaux, plan alimentaire territorial, production d'énergie renouvelable, développement des outils environnementaux sur le ménigoutais...	Développement économique agricole et agroalimentaire - énergies renouvelables
Festivals (FLIP, FIFO, Fêtes de pentecôte, ...), valorisation et animation du patrimoine (Pays d'art et d'histoire,) animation touristique, développement de l'offre d'hébergement, ...	Tourisme et valorisation du patrimoine
Documents de planification (PLUI, secteur sauvegardé, SCOT), instruction du droit du sol, accompagnement des pétitionnaires, ...	Aménagement

Pôle Coopérations territoriales	
Les Compétences du Pôle	Les Commissions
Communication et outils de communication du territoire, suivi du pacte de gouvernance, enjeux d'accessibilité, réseau des secrétaires de mairies/secrétaires généraux, prospectives, ...	Coopération, accessibilité, communication
Coordination du plan climat air énergie, plateforme énergie, enjeux de mobilité, protection des espaces naturels sensibles, compétences GEMAPI, ...	Inclusion environnementale des politiques publiques

Suivi et gestion des bâtiments et du patrimoine, Systèmes informatiques et d'information, politique numérique, ...	Qualité des équipements, infrastructures, innovation numérique
Politique RH, instances paritaires, prévention des risques, plan de formation, intendance et nettoyage des bâtiments communautaires, ...	Ressources humaines
Pilotage budgétaire et prospectives, planifications fonctionnement et investissement, subventions, pacte fiscal et financier, ...	Finances et optimisation financière
Organisation et suivi du système de collecte des déchets, déchetteries, partenariats et syndicats associés, ...	Gestion des déchets

Pôle Solidarités - CIAS	
Les Compétences du Pôle	Les Commissions
Domaines d'intervention du CIAS, santé, vieillissement, accompagnements, Gens du voyage, ...	Solidarités-Santé

Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé



Plateforme France Rénov'
Mellois Sèvre et Gâtine



UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? AYEZ LE REFLEXE FRANCE RENOV'.

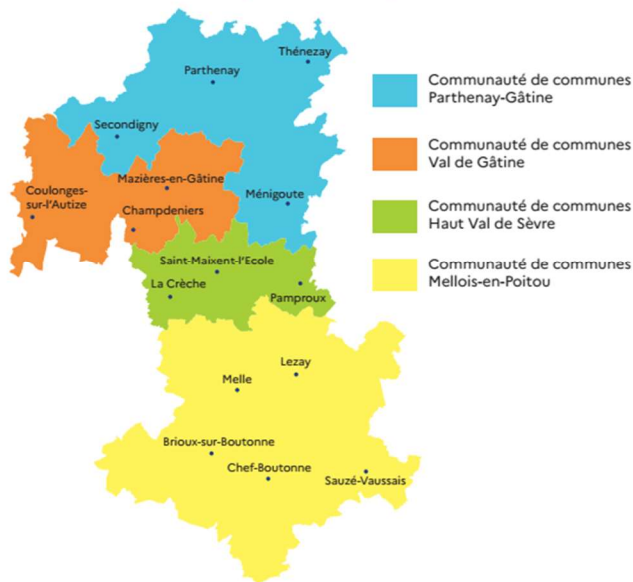
Le service public pour mieux rénover votre habitat. ou votre entreprise.

Service public gratuit et indépendant

Faites appel aux conseillers France Rénov' : le service public de référence, gratuit et indépendant pour vous informer et vous guider.

Le service public pour mieux rénover mon habitat

France Rénov' et le CRER vous accompagnent dans la rénovation énergétique de votre habitat ou de votre entreprise avec 15 permanences !



Pour contacter directement un Conseiller France Rénov' Mellois Sèvre et Gâtine et prendre rendez-vous :

- Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)
- Tél. 05 49 08 99 14
- E-mail : contact@crer.info



Des projets sur le Pays Ménigoutais

et notre commune de St Martin du Fouilloux

Création d'une école neuve à Reffannes pour notre RPI sur un site unique

Dans La Lettre du Terrier N°1 de janvier 2022 nous vous informions que l'accueil de tous les élèves du RPI se ferait à compter du 1er septembre 2021 à l'école de Reffannes, choix approuvé en septembre 2021 en concertation avec les communes de Reffannes, Vausseroux et Vautebis.

Un bâtiment fonctionnel et agréable aux élèves et enseignants :

- Une entrée plus lisible, contrôlable et surveillable. Elle est localisée côté place de la mairie, disposant de stationnements.

- Un portail donne accès à une première cour de récréation, destinée, lors des récréations, aux enfants de maternelle.

- Le préau maternelle donne accès à l'entrée principale de l'école, et à la salle servant de garderie et de salle de motricité. Ainsi, lors de la dépose ou au moment de récupérer les enfants à la garderie, les parents n'ont pas à entrer dans l'école.

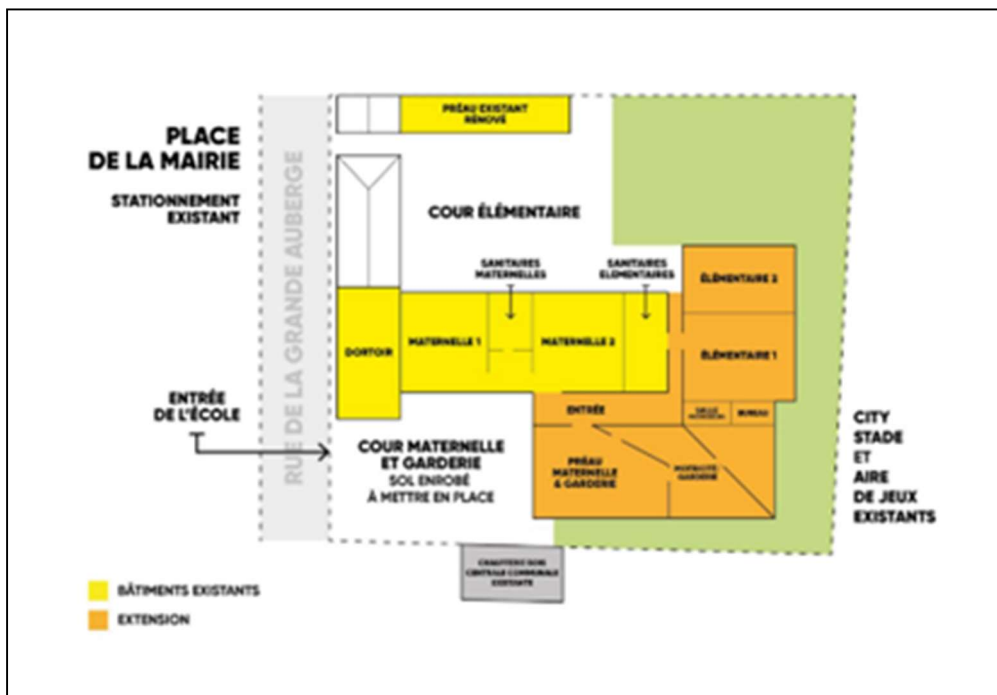
- L'entrée principale donne sur une large circulation qui borde le bâtiment existant et dessert toutes les classes.

- Le bâtiment existant est peu modifié, une partie de ses menuiseries existantes sont remplacées. Les ensembles en PVC, qui sont récents, sont conservés. Il accueille les deux classes de maternelles, un sanitaire dédié à ces dernières, un sanitaire « élémentaire » accessible depuis la circulation et depuis la cour, et un local intendance non accessible aux enfants.

- Les anciens logements de fonctions accueilleront une agence postale, en cours d'aménagement par la Mairie, et un dortoir, en lien direct avec l'une des deux classes maternelles. Les 1er et 2e étages seront désaffectés.

- L'extension est composée des deux classes élémentaires, d'une salle des professeurs et d'un bureau, des sanitaires et de la salle de motricité/garderie.

- La seconde aile s'ouvre sous le préau « maternelle » et couvre également des locaux de rangement.



Un nouvel espace périscolaire à Ménigoute

La Maison enfance famille à Ménigoute est actuellement occupée par 3 activités : La crèche avec 12 places, le périscolaire et l'accueil de loisirs les mercredis après-midi.

Un programme de travaux est enclenché pour augmenter le nombre de places à la crèche passant de 12 à 15 places. Cette nouvelle organisation ne permettra plus d'accueillir le périscolaire ni le centre de loisirs le mercredi après-midi.

À ce jour, aucun bâtiment à proximité de l'école ne convient à l'accueil des élèves sur les temps périscolaires. Il est proposé d'aménager le préau de l'école, dans la partie élémentaire, sur les temps périscolaires. Les enfants bénéficieront d'un espace de plus de 100 m². De plus, le site dispose de sanitaires adaptés pour les élémentaires et à aménager pour les maternelles. Un nouveau préau sera créé au sein de l'école

Aménagement d'un Accueil de loisirs sans hébergement à Saint-Martin-du-Fouilloux

La Communauté de communes souhaite aménager un accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux.

Le mercredi et les petites vacances scolaires l'accueil des enfants se fait à Ménigoute à la Maison de l'enfance. Ce site sera dorénavant dédié à la petite enfance pour une augmentation de places d'accueil de 12 à 15 enfants. Afin de répondre aux normes, ce site sera entièrement restauré.

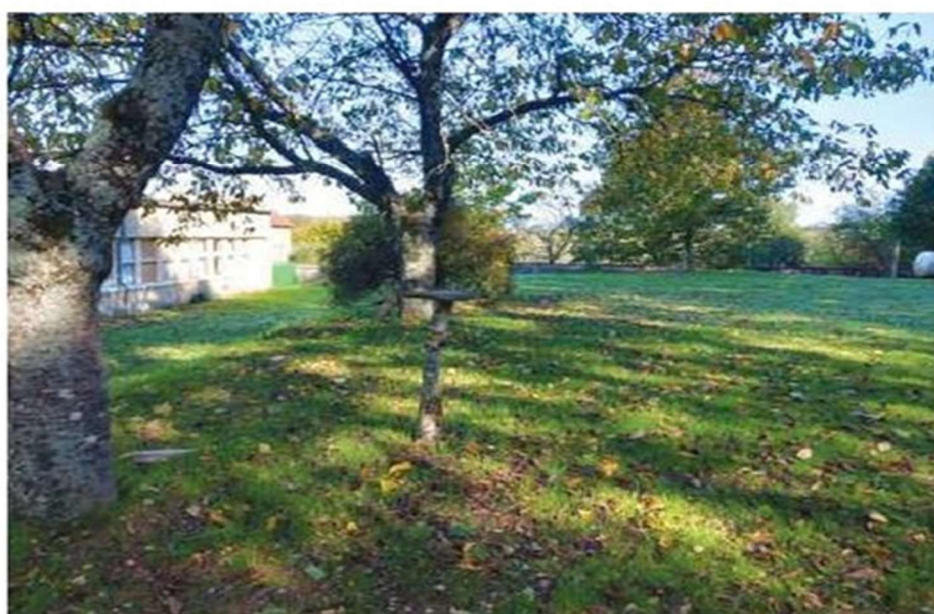
Le préau de l'école de Ménigoute va être aménagé pour accueillir les enfants pendant le périscolaire.

Il convient donc de trouver un lieu pour l'accueil de loisirs et optimiser les conditions d'accueil pour les enfants et les animateurs.

L'école de la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux a fermé en juillet 2021 et la municipalité a accordé au centre social l'accès à ce site pour implanter son accueil de loisirs sur toutes les périodes des vacances scolaires. Afin de pérenniser ce fonctionnement, il convient de réhabiliter les locaux.

Un site propice

Le site de Saint-Martin-du-Fouilloux présente un avantage considérable notamment face aux difficultés climatiques à venir, il possède un grand jardin ombragé. Le stade est situé à quelques mètres. De plus, la mairie de Saint-Martin-du-Fouilloux envisage un projet de création d'aire de jeux proche.

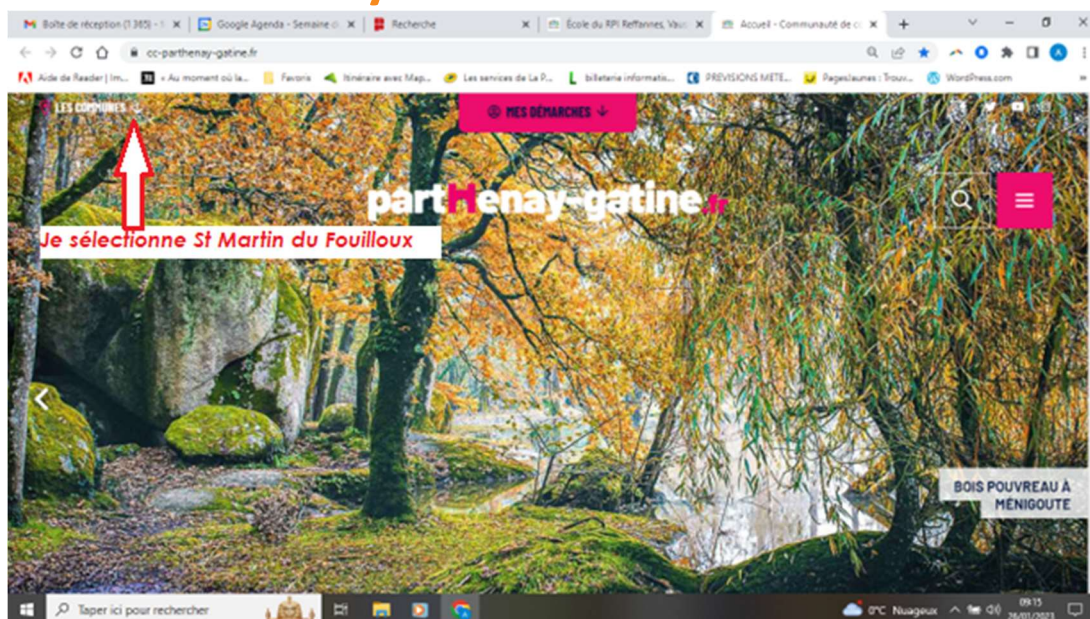


Le projet comprend la démolition du bâtiment de l'ancienne école réalisée par la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux, la création d'une salle à destination des petits, d'un dortoir, d'un sanitaire, et d'une entrée, la reconstruction d'une salle à destination des grands, d'une salle d'activités, d'une salle spécifique pour les adolescents.

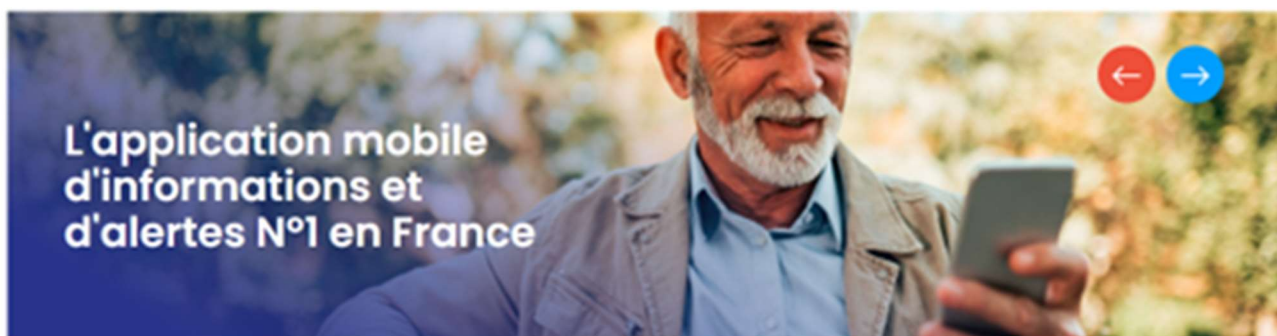
Le montant des travaux est de 460 000 €. La CAF sera sollicitée pour un financement à hauteur de 60 %, et l'état à hauteur de 20 %.

Le calendrier prévisionnel des travaux est établi sur le dernier trimestre 2023 et l'année 2024.

Et Saint Martin du Fouilloux sur le site Internet de Parthenay-Gâtine



Retrouver les alertes de Saint Martin du Fouilloux sur Panneau Pocket



L'application mobile d'informations et d'alertes n°1 en France avec plus de 9 700 collectivités équipées. Mairies, Gendarmeries, Intercommunalités, Ecoles, RPI des enfants, Syndicats des eaux ... les citoyens retrouvent leur vie locale dans une seule et unique application sur leur smartphone. Votre population reçoit en temps réel les notifications des actualités de leur territoire : c'est l'information qui va vers l'habitant !

Pour trouver la commune dans Panneau Pocket, saisir dans recherches :

Saint-Martin-du-Fouilloux-79420